

Rapport sur les écoles publiques supérieures de jeunes filles en Alsace-Lorraine, dressé d'après les ordres du Gouverneur impérial par une commission de docteurs en médecine.

Numéro d'inventaire : 1998.03431

Type de document : imprimé divers

Imprimeur : Boccard

Période de création : 4e quart 19e siècle

Date de création : 1885

Description : Couverture papier bleu en mauvais état.

Mesures : hauteur : 260 mm ; largeur : 176 mm

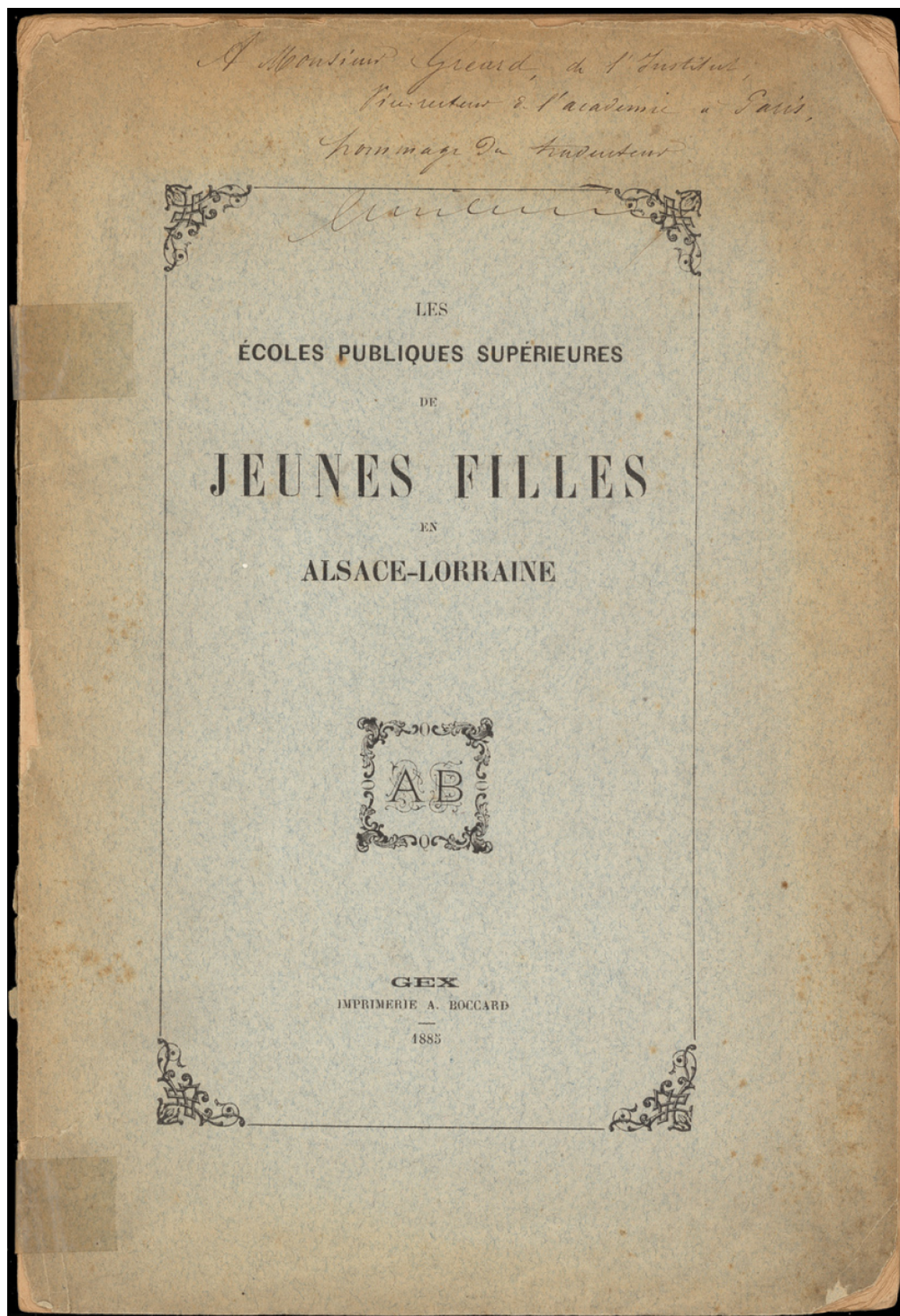
Mots-clés : Etudes, statistiques, enquêtes relatives au système éducatif
Médecine scolaire, y compris suivi psychologique

Filière : École primaire supérieure

Niveau : Post-élémentaire

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 56



RAPPORT

Avant-propos. — L'Etat n'a pas toujours eu le même intérêt à sauvegarder dans les diverses écoles, qui, au cours des temps, ont été organisées dans le but de développer l'intelligence et de former l'éducation de la jeunesse; aussi sa surveillance et sa sollicitude à leur égard se sont elles toujours proportionnées à l'importance même de cet intérêt. Les écoles qui ne répondaient pas à ses desseins et à ses besoins, il les a complètement négligées; il en a surveillé d'autres, dans de certaines limites, avec plus ou moins de sévérité; quelques unes enfin il les a prises complètement sous sa direction.

On conçoit aisément que l'Etat ait pris un intérêt plus grand à l'éducation de la jeunesse masculine qu'à celle de la jeunesse féminine. Sans officiers, sans magistrats, et sans fonctionnaires civils, il ne peut subsister; une éducation défectueuse chez ces classes dirigeantes, met en danger son existence. L'éducation de la jeunesse féminine n'a pas été pour lui d'une importance aussi immédiate; cependant il a reconnu depuis longtemps qu'il ne pouvait y rester complètement indifférent. Le bien-être et la puissance d'une nation ont leur origine dans son éducation, ses connaissances et son savoir, et c'est sur cela qu'est fondé le droit pour l'Etat, de surveiller tout l'enseignement en général, donné dans les écoles. Il est de son devoir de s'assurer, que non seulement la jeunesse masculine, mais que surtout aussi la jeunesse féminine tout entière, reçoit au moins l'éducation élémentaire indispensable à tout peuple civilisé.

Il est certain que l'éducation des hommes dont les forces, les connaissances et les vertus doivent un jour soutenir l'Etat, est pour une bonne partie, entre les mains des femmes. Les seules nations en sécurité sont celles dont les filles sont élevées véritablement en vue de leur vocation future de maîtresses de maison et de mères

— 2 —

de famille, de fidèles compagnes de leurs époux et d'éducatrices de leurs enfants. Mais en cela, il ne s'agit pas uniquement de la formation de l'esprit et du cœur de la jeunesse féminine ; l'Etat est obligé aussi, comme il est dit précisément dans l'ordonnance de son Excellence le Gouverneur impérial, en date du 8 novembre 1882, de veiller scrupuleusement, à ce que toutes les influences contraires à la santé soient rigoureusement écartées; attendu que chaque préjudice porté à la santé de la jeunesse féminine qui grandit, doit avoir sur les générations futures des suites bien plus décisives que n'en auraient ceux causés à la santé de la jeunesse masculine.

Nous avons reçu la mission d'examiner au point de vue médical l'organisation des écoles supérieures de jeunes filles d'Alsace-Lorraine, car en Allemagne, depuis un certain nombre d'années déjà, des plaintes semblables à celles qui s'étaient élevées contre les écoles supérieures de garçons, sont également devenues manifestes pour les écoles supérieures de filles.

Considérations générales sur l'instruction supérieure des jeunes filles. — Avant d'aborder le cœur de notre sujet, nous sommes forcés d'entrer dans quelques considérations générales sur l'instruction supérieure des jeunes filles.

Les établissements d'instruction, désignés de nos jours sous le nom « *d'Ecoles supérieures de filles* », contrairement aux écoles supérieures de garçons, sont, dans une bien plus grande acception du mot, des créations des temps modernes. Elles ne sont pas les conséquences de besoins de l'Etat, mais en quelque sorte, les résultats d'exigences des familles des classes moyennes et supérieures, qui pour des motifs divers, désirent procurer à leurs filles une éducation scolaire dépassant l'instruction élémentaire. Les unes veulent voir leurs filles dotées de connaissances et de qualités, leur permettant plus tard de diriger une maison en rapport avec le rang et la fortune des parents ; les autres veulent les voir formées de façon à être, après l'achèvement de leurs études, capables de se suffire à elles-mêmes dans toutes les branches d'industries ouvertes aux femmes, et de pouvoir y gagner leur vie.

